

votre correspondant :

Eau & Rivières de Bretagne
Délégation du Morbihan
Ecole de Lanveur
Rue Roland Garros
56100 Lorient
02 97 87 92 45
morbihan@eau-et-rivieres.org

Madame, Monsieur le(la) membre de la
commission d'enquête publique
Mairie de Lanester
56600 Lanester

Lorient, le 08 juillet 2019

Objet : Enquête publique de la révision PLU de Lanester

Madame la présidente de la commission d'enquête,

L'association Eau et Rivières de Bretagne est agréée par l'Etat au titre de la protection de l'environnement, pour assurer « *dans l'intérêt général la protection, la mise en valeur, la gestion et la restauration de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques, dans une perspective de société écologiquement viable* ». Elle a également pour but « *de participer à la lutte contre la pollution directe et indirecte de l'eau, des milieux et écosystèmes aquatiques, leur transfert à d'autres milieux tout au long du cycle de l'eau, à la lutte contre les atteintes aux équilibres naturels, boisés, paysagers, esthétiques des vallées et des bassins versants, des estuaires et de la mer, de leur sol et de leur sous-sol.*»

Je vous prie de bien vouloir prendre note de nos observations et interrogations dans le cadre de l'enquête publique portant sur la révision du PLU de Lanester du 12 juin au 12 juillet 2019.

Nous remarquons la volonté de la commune de mener cette révision de façon pertinente et originale, notamment avec les **Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques**, dans le respect, quelquefois sans nuance critique du SCOT du Pays de Lorient. L'approche par OAP thématiques est intéressante, mais peut-être trop centrée sur l'aspect « Nature et paysage » et pas assez sur la qualité de l'eau. Cela sera notre première remarque :

Et l'eau ?

C'est un trop grand absent du PADD, ou un marquage insuffisant. La commune, semi urbaine, semi rurale, située en péninsule sur la rade de Lorient, entre le Scorff et le Blavet, dont la qualité des eaux est médiocre, se devait d'accorder une place prépondérante à l'eau, sa préservation, l'amélioration de sa qualité et des équilibres biologiques. Notons que les zones humides recensées à Lanester représentent le chiffre important de 10.2 % du territoire communal, et que si l'essentiel des constructions est relié au réseau d'assainissement public, 184 ne le sont pas, dont plus du quart ont des systèmes d'assainissement individuel inacceptables.

Ajoutons à cela, la proximité de secteurs à forts enjeux naturels : Natura 2000, ZICO, ZNIEFF de type 1 (Estuaire du Blavet) comme de type 2 (Rade de Lorient) qui se caracté-

risent par des espaces naturels remarquable et la présence de populations d'oiseaux, de paysages et d'une flore qui doivent être protégés notamment par une amélioration de la qualité des eaux de surface.

L'amélioration de la qualité du ruisseau du Plessis, qui irrigue toute la partie centrale de la commune est pourtant prioritaire. La commune a réalisé des aménagements qualitatifs autour du marais de la Godden, mais la pérennité et l'appropriation par les habitants dépendront de la qualité de ses eaux et de son attractivité pour une faune et une flore à préserver. Or, les mesures de protection et de traitement des effluents émanant de la zone industrielle de Kerpont, à travers laquelle passe ce ruisseau, du STEP de Lanester qui y déverse ses eaux une fois « épurées », et de la future extension d'activités économiques sur le secteur de Kerlo, dont les eaux pluviales se dirigent vers le ruisseau du Plessis par le fossé longeant la voie ferrée, ne sont ni explicitées ni justifiées. Enfin, sans doute serait-il nécessaire que l'administration puisse réunir et analyser les données concernant les caractéristiques et la qualité de ce ruisseau du Plessis, au même titre que les autres cours d'eau que sont le Blavet et le Scorff, pour en assurer la surveillance et le suivi. Les enjeux sont importants en matière de plantes invasives (renouée du Japon, arbres à papillons, ...) et de protections d'espèces telle l'anguille d'Europe, en voie de disparition. La demande est identique pour les ruisseaux de Pendreff, à l'ouest de la commune, et de Toul Douar, à l'est.

Une dernière inquiétude concernant l'eau est celle des risques d'inondation et de submersion marine. La ville, attachée sincèrement à un développement écologiquement soutenable ne devrait-elle pas avoir plus d'ambition dans ce domaine, et par exemple réfléchir, non seulement à protéger les habitations pour des aléas trentenaires ou centenaires, mais tendre à reconstituer les zones humides et de rétention qui ont disparues depuis une centaine d'années du fait de l'action de l'homme ? Cela transformerait le secteur du Scarh et l'OAP n° 1 en apportant une protection supérieure contre les inondations en multipliant le volume des bassins de rétention, et une amélioration de la biodiversité. Sur ce point encore, nous regrettons que les droits de construire en zone inondable restent toujours dérogoratoires. Quand seront-ils enfin purement et simplement interdits ? Quand tirerons-nous les leçons des nombreuses catastrophes intervenues dans différents lieux ?

Par ailleurs nous apprécions les dispositions réglementaires visant à limiter l'emprise imperméabilisées des sols

Notre deuxième inquiétude concerne le rapport

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectoriels et espaces verts.

La commune explique limiter son extension dans la tache urbaine actuelle. C'est vertueux bien évidemment, mais ce n'est pas tout à fait vrai puisque le secteur de Kerlo, comme les OAP 4 (Cosquer) et 5 (Bol d'Air) débordent de la zone d'urbanisation actuelle. D'ailleurs le tableau de comparaison des zonages entre le PLU de 2009 et le projet de PLU arrêté montre bien que les zones urbaines (U) ont augmenté de 3.7 %, soit + 34, 73 ha, au détriment des secteurs agro-naturels.

Mais la question qui nous préoccupe est l'ambiguïté entre l'OAP thématique « Nature en ville » visant à «mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de ville, ..., améliorer le cadre de vie » et la disparition systématique par ces OAP d'espaces verts et naturels conséquents et la biodiversité qu'ils permettent. Ainsi au Bol d'air avec l'urbanisation de 10 ha, même si une ferme urbaine d'un ha est proposée, Keraliguen avec la disparition du square « Libération », Le Scarh avec l'urbanisation d'anciens marais et zones inondables, Le Cosquer enfin, avec la suppression de 2 terrains de rugby. Kerlo, même s'il ne fait pas l'objet d'une OAP (et pourquoi ?) voit la disparition, ou la mise en danger de 8.5 ha d'espaces agro-naturels et d'une zone humide. Le bilan pour la population et son cadre de vie, pour le développement de la biodiversité est lourd. D'autres solutions pour

libérer des terrains constructibles ne doivent-elles pas être recherchées dans la densification systématique des zones urbaines et de ses dents creuses.
Nous demandons à la commune de réexaminer ces projets.

Un dernier point annexe est à soulever ; il s'agit de la superposition assez fréquente de zones humides par des espaces boisés classés (EBC). Un EBC recouvrant une zone humide, du fait de la réglementation l'accompagnant (interdiction de coupe et abattage notamment) le fera disparaître rapidement par extension du boisement. Pour sa bonne gestion et sa préservation, il est préférable de limiter le tramage EBC en zone humide.

Nous vous remercions par avance de votre attention et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos salutations distinguées.

Jean-Paul Runigo
Délégué départemental du Morbihan
Eau & Rivières de Bretagne

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Paul Runigo', with a horizontal line underneath.